

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 novembre 2022

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Président de séance : Vermersch Guy (Oye plage)
Turpin Allan (Andres), Larue Etienne (Autingues), Melin Lucien (Bouquehault), Poussière Thierry (Brêmes-lesArdres), Demilly Bruno (Campagne-Les-Guînes), Dumont Deseigne Véronique, Denière-Vampouille Nadine, Dumont Pierre-Henri, Louchez Laurence (Grand Calais Terres et Mers), Rohart Marie Andrée (Herbingham), Berly Gabriel (Landrethun-Les-Ardres), Audubert Guillaume (Licques) Robe Jean-Michel (Nouvelle-Eglise), Louchez Jacques (Offekerque), Fournier Marie Cécile (Oye-Plage), Vasseur Guy (Rodelinghem), Pollaert Thierry (Saint-Folquin), Fasquel Philippe (Saint-Omer- Capelle), Doye Jean-Pierre (Sanghen), Cocquet Laurent (Vieille-Eglise)

ETAIENT EXCUSES :

Peron Bertrand (Balinghem), Péraldi Antoine, Vandenbergue Jean-Claude (CCPO), Delabasserue Franck (Louches), Vamparys Brigitte (Zutkerque)

ETAIENT ABSENTS :

Lecigne David (Bainghen), Dupont Christophe (CCPO), Fiori Xavier (Guemps), Defachelles Laurent (Hocquinghem)
Pouvoir : Monsieur Delabasserue Franck donne pouvoir à Monsieur Demilly Bruno

Monsieur Majewicz (Oye-Plage) s'est excusé, et est représenté par Mme Fournier, suppléante.

On note la présence de Monsieur David Desmedt, directeur général des services techniques de Grand Calais Terres et Mers.

Monsieur Allan TURPIN siège pour la première fois au comité pour représenter la commune d'Andres suite à la démission de Monsieur BRIEZ et à la délibération de la commune d'Andres du 27 septembre 2022.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Monsieur Guy Vermersch au siège du SIRA. Monsieur Berly Gabriel est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Turpin intervient pour dénoncer le non-respect de la procédure de convocation.

Monsieur le Président rappelle que le délai de convocation du comité syndical est fixé à 5 jours francs, mais peut être abrégé en cas d'urgence, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. La convocation au comité du 10 novembre a été envoyée le 3 novembre, et la note de synthèse transmise le 8 novembre, soit 1 jour franc avant la tenue du présent comité.

Monsieur le Président expose l'urgence de la tenue de la séance du 10 novembre 2022.

Après débat, l'assemblée délibérante accepte, par 20 voix pour et 2 contre, la tenue du comité syndical du 10 novembre dans le délai de convocation d'urgence de 1 jour franc pour procéder à la création du poste de DGS au titre d'une activité accessoire afin d'assurer le pilotage juridique et financier du syndicat.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 28 juin 2022

Monsieur Turpin indique qu'il n'a pas reçu le compte rendu du 28 juin 2022.

Le comité approuve le compte rendu de la séance du 28 juin 2022 à l'unanimité sauf Monsieur Turpin qui ne prend pas part au vote.

RECRUTEMENT D'UNE DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES OU D'UN DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Monsieur le Président sollicite l'assemblée pour le recrutement d'une directrice générale des services ou d'un directeur général des services (DGS). Cette personne sera recrutée au titre d'une activité accessoire. Cette activité accessoire ne nécessite pas de procéder aux formalités de publicité.

Monsieur Poussière stipule qu'il ne voit pas la nécessité d'un DGS, Monsieur Wallart étant libéré de certaines tâches avec l'embauche de Monsieur Fontaine.

Monsieur Poussière reproche au Président d'avoir retiré certains avantages au personnel.

Monsieur le Président répond que le personnel de terrain a été mis au réel concernant les heures effectuées durant les périodes d'astreintes en conformité avec les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. De même, les IFSE ont été revues et personne n'a été perdant.

En réponse à Monsieur Poussière, qui annonce une augmentation du prix de l'eau à cause de l'embauche d'un DGS, Madame Dumont indique que si le prix de l'eau augmente ce ne serait pas pour rémunérer à hauteur de 500 € par mois le poste de DGS mais pour l'augmentation du coût des matériaux et de l'énergie.

Monsieur Turpin se pose la question : que va faire la DGS en 5 heures par semaine et demande des explications. Madame Dumont indique qu'elle fera les budgets, gèrera la tenue des assemblées et les délibérations, veillera au respect de la réglementation et des normes juridiques, et assurera une bonne synergie entre les services eau et assainissement. Monsieur Turpin déplore que le SIRA ne compte que 5 agents de terrain pour 700 kms de réseaux. Par conséquent s'il y a urgence de recruter un DGS, il y a urgence pour recruter des agents de terrain.

Monsieur le Président précise qu'un agent de terrain va arriver, qu'un technicien eau potable est recherché et qu'il étudie la possibilité de créer deux postes supplémentaires pour les agents de terrain. Ainsi cela ferait 4 personnes en plus au service eau potable. Monsieur le Président précise que cette nécessité de personnes supplémentaires serait pour assurer également les astreintes. Ces embauches seront conditionnées aux possibilités financières du syndicat.

Monsieur Berly demande qui la DGS va chapeauter. Madame Dumont précise qu'elle chapeautera Monsieur Wallart, Monsieur Fontaine et le service administratif.

Monsieur Turpin redemande le rôle de la future DGS. Madame Dumont répond : la synergie eau et assainissement ainsi que l'informatique, le secrétariat et la paye, et reprend ce qu'elle a exposé précédemment.

La personne qui occupera ce poste est la DGS de Les Attaques.

Madame Denière-Vampouille, maire de Les Attaques, témoigne des compétences de la DGS recrutée en 2016 à la mairie de Les Attaques, de par sa formation initiale (maîtrise en droit public) et l'obtention du concours d'attaché dès son entrée dans la Fonction Publique. Cette jeune femme de 30 ans a la volonté de servir qui conforte les élus, responsables, mais qui n'ont pas les compétences requises en réglementation publique. L'arrivée de cette DGS au SIRA permettra de faire table rase des erreurs de gestion dénoncées par la Cour des Comptes et de se projeter dans une belle efficacité des services publics d'adduction d'eau potable et d'assainissement essentiels pour les administrés. Mme Denière rappelle également à M. Turpin qu'il connaît bien ses compétences puisqu'il l'a sollicitée, en son temps, à la mairie d'Andres pour l'aider à élaborer les budgets et à gérer des dossiers contentieux sur le contrôle de légalité.

Monsieur le Président assure que pour asseoir la nouvelle structure du SIRA, ce poste est indispensable. Avant il n'y avait que Monsieur Wallart et des personnes de catégorie C. Monsieur Turpin rappelle que la voie à suivre (ligne de conduite) vient du Président et non du DGS. Monsieur le Président lui répond qu'il connaît son travail.

L'assemblée délibérante décide, par 20 voix pour et 2 abstentions :

→ D'autoriser le recrutement d'un ou d'une DGS au titre d'une activité accessoire pour un temps de travail de 5 heures hebdomadaires pour une durée d'un an, la rémunération étant une indemnité accessoire mensuelle brute fixée à 540 €.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu du recrutement d'une Directrice Générale des Services ou d'un Directeur Général des Services au sein du Syndicat Intercommunal de la Région d'Andres, Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents

Filière	Catégorie	Nombre	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus
Administrative	C	3	Temps complet	3
Technique	A	2	Temps complet	2
	B	1	Temps complet	
	C	8	Temps complet	7
Totaux		14		12

Emplois non permanents

Filière	Catégorie	Nombre	Temps de travail hebdomadaire	Emplois pourvus
Administrative	A	1	5H (activité accessoire)	
Technique	C	1	30H	1

L'assemblée délibérante accepte, par 20 voix pour et 2 abstentions, la modification du tableau des effectifs en ajoutant un poste d'attaché territorial au titre d'une activité accessoire à raison de 5 heures par semaine pour une durée d'un an.

Les questions 3 et 4 sont reportées à une date ultérieure car non urgentes.

La séance est levée. Il est 19h15.